

UNIVERSITÉ LAVAL

École de langues

FLE-2245 Communication orale – expression et compréhension (intermédiaire I)

3 crédits AH

### 1. Description du cours

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Entraînement à l'emploi spontané de structures grammaticales plus complexes. Développement de stratégies de compréhension et d'expression de l'oral. Étude de vocabulaire précis et varié. Échanges en petits groupes et correction individualisée des erreurs.

### 2. Objectifs

Demander ou donner des renseignements dans des situations familières ou formelles; situer de façon précise un objet ou un endroit dans l'espace; demander un service dans un contexte familier ou formel; comparer des objets, des endroits ou des personnes de façon nuancée; exprimer des impressions ou des sentiments; raconter des événements passés; formuler des projets; donner son opinion, exprimer son accord ou son désaccord (renforcement); rapporter les paroles de quelqu'un.

### 3. Contenu

Énoncés usuels lors de la demande de renseignements dans des situations formelles ou informelles; expressions et tournures appropriées selon le degré de familiarité des interlocuteurs; vocabulaire lié aux impressions, aux sentiments, à la comparaison; adverbess et expressions pour situer un objet ou un endroit, mou des personnes dans l'espace; expressions pour donner son opinion, exprimer son accord et son désaccord.

### 4. Évaluation des apprentissages

#### Évaluation sommative

#### Pondération :

Examen intra 40 % (20 % compréhension, 20 % production)

Examen final 50 % (25 % compréhension, 25 % production)

Travaux 10%

#### Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des habiletés d'expression orale et de compréhension orale. Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

*Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.*

#### Plagiat

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

**Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental**

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/). Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:  
<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>